



Programme de diffusion de la recherche

Le programme comporte deux volets :

1) Colloques et ateliers sur le campus, qui a pour objet de faire avancer la recherche portant sur les domaines d'excellence de l'Université en appuyant les échanges entre les chercheurs, les disciplines et les établissements – la priorité est accordée aux demandes axées sur la diffusion des résultats d'un projet de recherche subventionné.

2) Création de nouveaux savoirs, qui vise à appuyer les activités en lien avec les enjeux sociaux de l'heure et la mobilisation des connaissances – il peut s'agir d'inviter des chercheurs de renom dans le but de développer des projets, des équipes et des centres de recherche, de mettre sur pied des ateliers, des séries de causeries et des causeries en soirées pour la communauté, de faire du réseautage, des échanges et de la co-crédation des savoirs.

Pour les deux volets, l'activité peut s'appuyer sur l'utilisation des nouvelles technologies de communication qui rejoignent divers publics de la région ou d'ailleurs intéressés ou engagés dans les enjeux de l'heure en sciences humaines. L'événement vise à assurer de manière concrète la mobilisation des savoirs et le rayonnement de l'expertise du corps professoral auprès des communautés universitaires mais également auprès des décideurs et de la société. Il vise aussi à identifier des enjeux et des domaines émergents qui donneront lieu à des créneaux de recherche, des équipes et des lieux de recherche.

L'octroi se veut une contribution à l'événement qui doit se dérouler sur le campus de l'USP. Les professeurs sont invités à soumettre des demandes à des organismes externes de financement.

Dates limites pour soumettre une demande	Montant maximal
1 ^{er} septembre	4 000 \$
1 ^{er} janvier	
1 ^{er} mai	

Les critères de sélection

- La demande décrit un thème de recherche en lien avec les domaines d'excellence de l'USP et les enjeux sociaux de l'heure.
- Le demandeur doit faire une demande auprès d'un organisme externe.
- Le lien avec le programme et le bilan de recherche du chercheur (dans le cadre de la création de nouveaux savoirs, il peut s'agir d'un nouveau domaine de recherche du professeur).

De plus, pour que la demande soit admissible, la conférence ou l'atelier **doit** :

- Avoir une participation étudiante.
- Être ouvert à tous les chercheurs intéressés et qualifiés.
- Avoir des participants et des présentateurs provenant de la scène nationale ou internationale.

En outre, il est entendu qu'il **doit** y avoir des frais d'inscriptions aux conférences afin de couvrir une partie des dépenses, minimalement pour couvrir les dépenses d'hospitalité.

Priorité de sélection

La priorité sera accordée aux conférences et ateliers démontrant :

- Un haut niveau de participation étudiante.
- Une demande ou l'obtention de financement externe provenant d'une agence avec une évaluation par les pairs.
- La nature nationale ou internationale de la conférence ou de l'atelier.
- Une contribution à renforcer la visibilité de l'Université Saint-Paul, de ses chercheurs et de ses étudiants.

Frais admissibles

- Un assistantat.
- Les frais de déplacement et de séjour, jugés raisonnables, des conférenciers invités.
- Les frais de papeterie et de fournitures de bureau.
- La publication de comptes rendus de l'activité.

Éléments d'une demande

- Formulaire de demande.
- Résumé, thème de l'activité, lien entre la conférence et les domaines de recherche propres à l'Université, le rôle des étudiants aux études supérieures, lien de la demande avec le programme de recherche du chercheur, son bilan de recherche et une éventuelle demande à un organisme de financement externe.
- Appel des communications.
- Budget justifié.
- Programme : le titre des conférences, la liste des conférenciers d'honneur et des participants.
- C.V. du professeur au format du Conseil ontarien des études supérieures.

Voir également le document sur les règles générales pour tous les programmes.